

Décision n° 2024-480-SG

Portant désignation de la déléguée à la protection des données de l'IGN

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit Règlement général sur la protection des données ou RGPD, et notamment son article 37-1 ,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment son titre II ;

Considérant l'obligation faite aux organismes publics d'être dotés d'un délégué à la protection des données ;

Considérant que Madame Charlotte LE BALC'H, juriste référente au sein de la mission juridique, présente toutes les qualités et compétences requises pour exercer, en remplacement de Madame Ambre FORTUNE, les missions de délégué à la protection des données ;

décide :

Article 1er : Madame Charlotte LE BALC'H, juriste référente contractuelle au sein de la mission juridique du secrétariat général, est désignée Déléguée à la protection des données de l'IGN à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 2 : Madame Charlotte LE BALC'H exercera ses missions pour le compte de l'IGN sous la responsabilité du Directeur général ;

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'IGN et sera notifiée à l'intéressée.

Fait à Saint-Mandé, le

Sébastien SORIANO

DocuSigned by:

3CA9E704A8B849C...